

l'impôt,—et il tient à s'assurer qu'il en a pour son argent et que ces énormes crédits nous assurent une véritable défense.

Mes observations visent une proposition concrète que j'évoquais hier, monsieur l'Orateur, et que je répète aujourd'hui. Je prie instamment le ministre, si satisfait qu'il puisse être de la plupart des aspects des préparatifs de défense, de convenir qu'il est de son devoir, de notre devoir, du devoir de tous ceux qui ont quelque responsabilité en matière de défense, de voir s'il n'y aurait pas moyen de réaliser des compressions et si on ne pourrait pas arriver à des résultats aussi excellents en utilisant des crédits inférieurs à ceux dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il n'est pas question d'affaiblir notre effort; nous nous proposons de le renforcer grâce à l'immense potentiel industriel et technique du Canada. Nous voulons qu'on accroisse le pouvoir de choc dont dispose chaque soldat; c'est ce que peut le mieux accomplir un pays aussi hautement développé au point de vue industriel que l'est le Canada. Cherchons les moyens de donner à nos jeunes gens le meilleur équipement et la meilleure organisation possibles. Épargnons des vies en dotant nos militaires du meilleur matériel que puissent concevoir les esprits formés par les grandes universités, instituts techniques ou ateliers du Canada.

Ce n'est qu'hier qu'on a désigné, sur la proposition du premier ministre (M. St-Laurent), un comité qui sera chargé de l'examen des dépenses pour la défense nationale. Hier, j'ai demandé au premier ministre de songer à la possibilité de présenter une résolution à la fin du présent débat, résolution semblable à celle qui a été présentée à la fin du débat sur les affaires extérieures; elle déférerait au comité des dépenses aux frais de la défense, toutes les prévisions budgétaires soumises à la Chambre par le ministère de la Défense nationale. En réponse à ma proposition d'hier, le premier ministre a indiqué qu'il ne pouvait l'accepter et, en guise d'explication, il a formulé une déclaration qui, à mon sens, prouve une incompréhension totale du rôle de ce comité et du dessein poursuivi par ceux qui veulent lui soumettre les prévisions budgétaires.

Qu'il me soit permis de rappeler aux députés que la résolution présentée par le premier ministre et par laquelle on a approuvé hier l'institution du comité portait qu'un comité soit institué:

...en vue d'étudier toute dépense des deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépenses auxdites fins...

Qu'il me soit permis de souligner les mots "toute" et "tous"; toute dépense et tous engagements. Comment un comité pourrait-il

[M. Drew.]

mieux étudier toute dépense et tous engagements qu'en étant saisi des crédits de la défense d'exactlyment la même façon que les crédits du ministère des Affaires extérieures ont été déferés au comité des affaires extérieures? Le premier ministre, comme en fait foi la page 1145 du hansard, a dit:

Peut-être l'expérience acquise au cours du travail du comité en cause nous portera-t-elle à conclure à la possibilité d'avoir un comité qui ne procéderait pas comme font par ailleurs certains comités du Congrès, et qui fonctionnerait de façon satisfaisante; toutefois, je ne puis pour l'instant rien promettre à cet égard.

J'aime à croire que le premier ministre n'a pas fermé la porte et, puisque le ministre de la Défense nationale est ici, je réitère ma requête. Je la réitère avec toute l'ardeur dont je suis capable, en raison de la gravité de l'heure et de l'importance des sommes en jeu. Mais, étant donné la fausse idée qui existe manifestement dans l'esprit du premier ministre, puis-je signaler que je ne demande pas l'établissement d'un comité comme ceux du Congrès? Je propose que nous fassions exactement ce qu'on fait depuis des années à Westminster. Depuis des années, en Grande-Bretagne, il existe un comité des crédits de la défense. On ne viendra pas nous dire, je l'espère, que le comité des crédits de la défense, établi en Grande-Bretagne, n'a pas ses coudées franches, car si on le prétendait, ce serait inexact. Chaque année, il est vrai, le comité décide d'examiner en particulier certains crédits de la défense et obtient tous les renseignements relatifs aux crédits en question. Il étudie les autres aussi, bien entendu, puis la Chambre est saisie de tous les crédits. Mais je voudrais faire remarquer que dans *Parliamentary Practice* de May, 14^e édition, page 641, il est fait mention du travail de ces comités dans les termes suivants:

Le renvoi des prévisions budgétaires à un comité spécial est devenu une caractéristique régulière de la procédure aux Communes, depuis 1912, à l'exception des années de la guerre de 1914 à 1920 et de 1939 à nos jours. Durant ces périodes—de 1917 à 1920 et de 1939 à nos jours,—l'examen des dépenses de guerre a été confié à des comités spéciaux chargés de scruter les dépenses nationales.

Le comité des prévisions budgétaires avait pour mission d'examiner n'importe quel crédit présenté à la Chambre, de proposer la forme sous laquelle on pourrait présenter les prévisions et de s'assurer quelles économies on pouvait réaliser sans nuire à l'exécution du programme envisagé.

C'est exactement ce que je propose de faire ici. Nous devrions agir précisément comme on a agi à Westminster depuis 1912, c'est-à-dire déferer tous les crédits au comité des dépenses aux fins de la défense qui choisira ceux qu'il voudra examiner, se procurera tous les renseignements pertinents et soumettra ses recommandations à la Chambre.